

(1)

— N° 105. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1859.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1859.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1858 s'élève à fr.	11,625,811	»
Les crédits portés au projet de Budget de 1859 sont de . . .	11,595,561	»
Ce dernier présente par conséquent une différence en moins de fr.	28,450	»

Cette différence serait en réalité de 34,550 francs, si de nouveaux besoins ne nécessitaient une augmentation de crédit de 6,080 francs, applicable au service de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Les chapitres I et II relatifs à l'administration centrale et à l'administration du trésor dans les provinces, n'ont subi aucun changement.

Le chapitre III concerne l'administration des contributions. Malgré les économies qui ont été introduites dans cette partie du Budget de l'exercice 1858 et qui s'élèvent à 75,240 francs, l'on a pu, sans nuire à la marche du service, en réaliser de nouvelles par suite de l'extinction de traitements anormaux, et surtout des emplois de préposé des douanes excédant les cadres déterminés par l'arrêté royal du 30 avril 1857.

Ces réductions portent sur les articles ci-après, savoir :

ART. 14. <i>Service de la conservation du cadastre</i> fr.	1,000	»
— 15. <i>Service des contributions directes, des accises et de comptabilité.</i>	1,250	»
— 17. <i>Service des douanes</i>	52,000	»
— 20. <i>Traitements temporaires.</i>	500	»
TOTAL DES ÉCONOMIES. fr.	54,550	»

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 28.

Domaines. — Traitements.

Cet article présente dans son ensemble une réduction de 420 francs, dans laquelle se résument une augmentation de 400 francs et une diminution de 820 francs que présentent les littéra pris isolément.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les 820 francs de diminution comprennent :

1°. Litt. *B*, une économie de 120 francs réalisée par suite de la mise à la retraite d'un receveur délégué du canal de Pommerœul à Antoing, qui a été remplacé par un éclusier-receveur.

2°. Litt. *F*, 250 francs, formant la différence entre l'indemnité de logement de 400 francs qui a été allouée temporairement au receveur délégué du canal de Charleroy à Marchienne-au-Pont, et la somme de 150 francs nécessaire pour compléter le traitement du receveur délégué du même canal à la porte du Rivage à Bruxelles.

Ce traitement, qui est de 300 francs, a été compris jusqu'à présent, par erreur, pour 150 francs dans les sommes demandées pour les receveurs de cette voie navigable.

3°. Litt. *HH*, 450 francs de réduction sur les frais de surveillance de l'extraction du minerai de fer gisant sous les routes de Fleurus à Namur et de Ligny à Denée.

Quant à l'augmentation de 400 francs (litt. *o* et *bb*), elle est destinée à porter le traitement du contrôleur des canaux de Mons à Condé et de Pommerœul à Antoing, de l'Escaut et de la Dendre, de 3,400 à 3,600 francs, et celui du contrôleur des canaux de la Campine, de 2,600 à 2,800 francs.

Ces accroissements de traitement sont jugés nécessaires pour rétribuer convenablement les fonctionnaires dont il s'agit, à raison de l'augmentation de frais résultant pour eux de l'extension donnée à leur service; pour le premier, par la mesure qui a étendu la surveillance sur l'Escaut et sur la Dendre; pour le second, par l'ouverture de la 3^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

ART. 33.

Dépenses du domaine.

Une augmentation de crédit de 5,000 francs est proposée à cet article, pour mettre le Gouvernement à même de pourvoir éventuellement aux frais de perception des barrières tenues en régie.

L'État a eu à payer de ce chef en 1857, pour onze barrières, une dépense d'environ 5,000 francs, qui nécessitera la demande d'un crédit supplémentaire.

Il y a lieu de remarquer que lorsque des dépenses de l'espèce se produisent, la recette des barrières augmente d'une somme au moins équivalente, puisque les fermiers font nécessairement entrer dans les calculs sur lesquels ils basent leurs offres, les frais de perception et le bénéfice à tirer de l'entreprise.

ART. 34.

Intérêts moratoires en matières diverses.

Aux budgets précédents, ces intérêts faisaient l'objet d'une rubrique parmi les dépenses du *domaine*. Afin d'éviter tout malentendu relativement à l'imputation des intérêts en toute autre matière, il est ouvert au présent Budget un article spécial, et le chiffre en est porté de 1,500 à 3,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits inscrits dans les chapitres V, VI et VII sont identiquement les mêmes qu'au Budget de 1858.

Ainsi qu'on a cru devoir le faire les années précédentes, on joint ici le tableau présentant les différences, par administration, entre les dépenses ordinaires et extraordinaires du Budget de 1858 et celles qui sont proposées pour l'exercice 1859.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1859.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1859,					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.						
I.	Administration centrale . . .	808,400 »	152,500 »	960,900 »	808,400 »	152,500 »	960,900 »	»	»	»	»	»	»
II.	— du trésor public.	252,800 »	»	252,800 »	252,800 »	»	252,800 »	»	»	»	»	»	»
III.	— des contrib., etc.	8,595,290 »	70,810 »	8,466,100 »	8,595,290 »	56,280 »	8,431,570 »	»	»	»	54,550 »	»	54,550 »
IV.	— de l'enregistr., etc.	1,877,954 »	19,960 »	1,897,914 »	1,884,431 »	19,560 »	1,995,991 »	6,480 »	»	»	400 »	6,080 »	»
V.	— de la caisse générale de retraite.	9,100 »	»	9,100 »	9,100 »	»	9,100 »	»	»	»	»	»	»
VI.	Pensions et secours	25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	25,000 »	»	»	»	»	»	»
VII.	Dépenses imprévues	12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	12,000 »	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX fr.	11,580,541 »	245,270 »	11,825,811 »	11,587,021 »	208,540 »	11,595,561 »	6,480 »	»	»	54,950 »	6,080 »	54,550 »
								DIFFÉRENCES fr.		EN PLUS : 6,480 »	EN MOINS : 54,950 »	EN MOINS : 28,450 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

(3)

[N° 105.]

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1859, à la somme de *onze millions cinq cent quatre-vingt quinze mille trois cent soixante et un francs* (11,595,561 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1858.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1859.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	960,900
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service	500,000	"	
5	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédures, déboursés, amendes de cassation, etc.	81,500	2,500	
4	Frais de tournées.	7,000	"	
5	Matériel	46,000	"	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie, ainsi que du chimiste attaché à l'hôtel des Monnaies et chargé de la surveillance des travaux d'affinage	6,200	"	
7	Service de la monnaie	19,200	"	
8	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre	"	150,000	
9	Magasin général des papiers	108,000	"	
10	Documents statistiques	19,500	"	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES.				
11	Traitement des directeurs et agents du trésor.	126,500	"	252,800
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	26,300	"	
13	Caissier général de l'État	100,000	"	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
14	Surveillance générale. — Traitements.	548,100	"	8,431,570
15	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	522,200	"	
16	— des contributions di- { Traitements fixes	1,343,700	9,880	
17	rectes, des accises et { Remises proportionnelles et indem- de la comptabilité. { nités (credit non limitatif)	1,460,000	"	
18	— des douanes et de la recherche maritime	4,306,000	400	
19	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.	49,400	"	
20	Suppléments de traitement	71,000	"	
21	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés	"	26,000	
22	Frais de bureau et de tournées	68,840	"	
23	Indemnités, primes et dépenses diverses	283,800	"	
24	Police douanière	5,000	"	
25	Matériel	117,800	"	
26	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers	10,450	"	
À REPORTER.		9,456,490	188,780	9,645,270

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
	REPORT. fr.	9,456,490 .	188,780 .	9,645,270 .	
	CHAPITRE IV.				
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
27	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre	401,080 .	1,500 .	1,903,991 .	
28	Traitement du personnel du domaine	104,675 .	8,060 .		
29	— — forestier	290,176 .	»		
30	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	900,000 .	»		
31	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	42,000 .	»		
32	Matériel.	50,000 .	»		
33	Dépenses du domaine	93,500 .	10,000 .		
34	Intérêts moratoires en matières diverses	5,000 .	»		
	CHAPITRE V.				
	ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.				
35	Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour	4,100 .	»	9,100 .	
36	Administration centrale. — Matériel	1,500 .	»		
37	Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (<i>crédit non limitatif</i>)	3,500 .	»		
	CHAPITRE VI.				
	PENSIONS ET SECOURS.				
38	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	17,500 .	»	25,000 .	
39	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	7,500 .	»		
	CHAPITRE VII.				
	DÉPENSES IMPRÉVUES.				
40	Dépenses imprévues non libellées au Budget	12,000 .	»	12,000 .	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. fr.	11,387,021 .	208,340 .	11,595,361 .	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1858.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(9)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES,

pour l'exercice 1859.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE I^{er}.														
ADMINISTRATION CENTRALE.														
1	»	Traitement du Ministre												
2	»	Personnel des bureaux. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">55,000</td> <td style="text-align: center;">2,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">26,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">81,500</td> <td style="text-align: center;">2,500</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	55,000	2,500	26,000	»	81,500	2,500		
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
55,000	2,500													
26,000	»													
81,500	2,500													
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances												
	b.	Frais de procédures, déboursés, amendes de cassation, etc.												
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
<i>Matériel.</i>														
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais des reliures, ports de lettres et autres menus frais												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">45,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">16,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">46,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	45,000	»	15,000	»	16,000	»	46,000	»
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
45,000	»													
15,000	»													
16,000	»													
46,000	»													
<i>Service de la monnaie.</i>														
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie, ainsi que du chimiste attaché à l'hôtel des Monnaies et chargé de la surveillance des travaux d'affinage.												
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais.												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.												
	c.	Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles et frais de comptage.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">6,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">19,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			6,200	»	1,200	»	6,000	»	12,000	»	19,200	»		
6,200	»													
1,200	»													
6,000	»													
12,000	»													
19,200	»													
8	»	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre												
A REPORTER, fr.														

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES Ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AGGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
500,000	»	500,000	500,000	»	»	
81,500	2,500	84,000	84,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
46,000	»	46,000	46,000	»	»	
6,200	»	6,200	6,200	»	»	
19,200	»	19,200	19,200	»	»	
»	150,000	150,000	150,000	»	»	
680,900	152,500	833,400	833,400	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																	
		REPORT. fr.																	
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																	
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>																	
		<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>40,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>68,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>108,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>12,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>7,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>19,500</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		ordinaires.	extraordin.	40,000	»	68,000	»	108,000	»	12,000	»	7,500	»	19,500	»
CHARGES																			
ordinaires.	extraordin.																		
40,000	»																		
68,000	»																		
108,000	»																		
12,000	»																		
7,500	»																		
19,500	»																		
9	a.	Papiers à timbrer	40,000	»															
	b.	Autres papiers de toute espèce	68,000	»															
		<i>Documents statistiques.</i>	108,000	»															
10	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»															
	b.	— de publication	7,500	»															
			19,500	»															
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																	
		CHAPITRE II.																	
		ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES.																	
		<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">No mbr d'AGENTS.</th> <th rowspan="2">TRAITEMENT par an.</th> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>28</td> <td>2,500 à 9,000</td> <td>126,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>26,300</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table>		No mbr d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	28	2,500 à 9,000	126,500	»			26,300	»		
No mbr d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES																	
		ordinaires.	extraordin.																
28	2,500 à 9,000	126,500	»																
		26,300	»																
11	»	Traitement des directeurs et agents du trésor.	28	2,500 à 9,000	126,500	»													
12	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.			26,300	»													
15	»	Service de la caisse générale de l'État																	
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.																	

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
680,900	152,500	833,400	833,400	»	»	
108,000	»	108,000	108,000	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
808,400	152,500	960,900	960,900	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
126,500	»	126,500	126,500	»	»	
26,300	»	26,300	26,300	»	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
252,800	»	252,800	252,800	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
CHAPITRE III.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES, DANS LES PROVINCES.							
<i>Surveillance générale.</i>							
14	a.	Traitement des directeurs	9	»	8,000	72,000	»
	b.	— des inspecteurs en chef	3	1 ^{re}	6,000	18,000	»
			3	2 ^e	5,700	17,100	»
			3	3 ^e	5,400	16,200	»
	c.	— des inspecteurs d'arrondissement	7	1 ^{re}	5,000	55,000	»
			11	2 ^e	4,500	49,500	»
	d.	— de l'inspecteur spécial	3	3 ^e	4,000	12,000	»
			1	»	5,000	5,000	»
	e.	— des premiers commis de direction	3	1 ^{re}	3,500	10,500	»
			3	2 ^e	3,100	9,300	»
	f.	— des seconds commis de direction	3	3 ^e	2,700	8,100	»
			9	1 ^{re}	2,200	19,800	»
	g.	— des troisièmes commis de direction	9	2 ^e	1,800	16,200	»
			15	3 ^e	1,500	22,500	»
h.	— des commis d'inspection d'arrondissement	15	»	1,200	18,000	»	
		21	»	900	18,900	»	
		118	348,100	»	
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>							
15	a.	Traitement des inspecteurs	3	1 ^{re}	5,000	15,000	»
			3	2 ^e	4,600	13,800	»
			5	3 ^e	4,300	12,900	»
	b.	— des contrôleurs	3	1 ^{re}	3,200	9,600	»
			3	2 ^e	2,900	8,700	»
	c.	— des géomètres	3	3 ^e	2,700	8,100	»
			9	1 ^{re}	1,800	16,200	»
	d.	— des aspirants-géomètres	9	2 ^e	1,300	11,700	»
			55	1 ^{re}	1,800	99,000	»
			65	2 ^e	1,600	100,800	»
		33	»	800	26,400	»	
		187	322,200	»	

A REPORTER. fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
548,100	»	548,100	548,100	»	»	
322,200	»	322,200	323,200	»	1,000	
670,300	»	670,300	671,300	»	1,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.			
		REPORT. fr.						
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).						
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>						
16	a.	Traitement des contrôleurs	25	1 ^{re}	3,500	87,500	500	
			33	2 ^e	3,100	102,300	»	
			40	3 ^e	2,700	108,000	»	
		b.	— des entrepreneurs	2	1 ^{re}	3,500	7,000	»
				1	2 ^e	3,100	3,100	»
				1	3 ^e	2,700	2,700	»
		c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunéra- tion insuffisante ou trop élevée. .	2	1 ^{re}	9,000	18,000	»
				5	2 ^e	{ Max. 7,000 Min. 6,000 }	31,000	»
				6	3 ^e	{ Max. 5,000 Min. 4,000 }	26,300	»
				8	4 ^e	3,000	24,000	2,500
				17	5 ^e	2,200	37,400	3,200
				35	6 ^e	1,600	56,000	800
				47	7 ^e	1,400	65,800	1,080
		d.	— des commis aux écritures	16	1 ^{re}	1,800	28,800	»
				21	2 ^e	1,600	33,600	»
				27	3 ^e	1,300	35,100	200
				36	4 ^e	1,100	39,600	»
		e.	— des commis-chefs ambulants du ser- vice des accises	31	»	1,600	49,600	»
		f.	— des commis des accises	130	1 ^{re}	1,300	195,000	1,600
				196	2 ^e	1,100	215,600	»
197	3 ^e			900	177,500	»		
		896	1,343,700	9,880		
17	»	Remises proportionnelles et indemnités.						
		(Le crédit figurant au présent article n'est point limitatif.)						
		A REPORTER. fr.						

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
670,500	»	670,500	671,300	»	1,000	
1,543,700	9,880	1,553,580	1,554,810	»	1,250	
1,460,000	»	1,460,000	1,460,000	»	»	
3,474,000	9,880	3,483,880	3,486,110	»	2,250	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
		REPORT. fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>					
18	a.	Traitement de l'inspecteur en chef du service actif des douanes sur les chemins de fer.	1	»	6,000	6,000	»
			3	1 ^{re}	5,000	15,000	»
	b.	Traitement des inspecteurs	3	2 ^e	4,600	13,800	»
			3	3 ^e	4,300	12,900	»
			12	4 ^{re}	3,500	42,000	»
	c.	— des contrôleurs.	15	2 ^e	3,100	46,500	»
			20	3 ^e	2,700	54,000	»
			21	1 ^{re}	2,700	56,700	»
	d.	— des vérificateurs	23	2 ^e	2,200	53,000	»
			50	3 ^e	1,700	51,000	»
			35	4 ^e	1,500	45,500	»
	e.	— des lieutenants.	44	»	1,700	74,800	»
	f.	— des sous-lieutenants	74	»	1,500	111,000	»
	g.	— des brigadiers	539	»	1,200	646,800	»
h.	— des sous-brigadiers	561	»	1,000	561,000	300	
i.	— des préposés	800	»	900	2,459,200	»	
		2174	»	800			
j.	— des matelots	14	1 ^{re}	1,100	15,400	100	
		57	2 ^e	1,000	37,000	»	
k.	— des mousses.	4	»	600	2,400	»	
		4415	4,306,000	400	
		<i>Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.</i>					
19	a.	Traitement des contrôleurs.	4	1 ^{re}	3,200	12,800	»
			3	2 ^e	2,600	13,000	»
			3	3 ^e	2,200	6,600	»
	b.	— des contrôleurs-adjoints.	2	1 ^{re}	2,000	4,000	»
			3	2 ^e	1,800	5,400	»
	c.	— des essayeurs	12	»	400 à 1,000	7,600	»
		29	49,400	»	
		A REPORTER. fr.					

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
3,474,000	9,880	3,483,880	5,486,410	"	2,230	
4,306,000	400	4,306,400	4,358,400	"	32,000	
49,400	"	49,400	49,400	"	"	
7,829,400	40,280	7,839,680	7,873,910	"	34,230	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
		Report. fr.																		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																		
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>																		
20	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique																		
		<i>Traitements temporaires.</i>																		
21	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés																		
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>																		
		<table border="1" style="float: right; margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordina.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">22,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">20,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">13,440</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">68,840</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinares.	extraordina.	22,200	»	20,100	»	13,440	»	1,200	»	5,400	»	6,500	»	68,840	»
CHARGES																				
ordinares.	extraordina.																			
22,200	»																			
20,100	»																			
13,440	»																			
1,200	»																			
5,400	»																			
6,500	»																			
68,840	»																			
22	a.	Frais de bureau des directeurs																		
	b.	— des inspecteurs d'arrondissement																		
	c.	Frais de tournées des inspecteurs en chef																		
	d.	— de l'inspecteur en chef du service actif des douanes sur les chemins de fer																		
	e.	— des inspecteurs du cadastre																		
	f.	— des agents de la garantie																		
		A REPORTER. fr.																		

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,829,400	10,280	7,839,680	7,873,910	»	54,230	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
»	26,000	26,000	26,300	»	300	
68,840	»	68,840	68,840	»	»	
7,969,240	36,280	8,005,520	8,040,050	»	34,530	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																					
		REPORT. fr.																																																																					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																																																																					
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>																																																																					
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a.</td> <td>Indemnités pour confection des rôles de la contribution foncière, du droit de patente et du droit de débit des tabacs et des boissons alcooliques.</td> <td style="text-align: right;">53,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>b.</td> <td>Indemnités aux géomètres du cadastre</td> <td style="text-align: right;">56,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>c.</td> <td>— aux commis ambulants du service des accises</td> <td style="text-align: right;">51,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>d.</td> <td>— aux inspecteurs des douanes pour tenue de chevaux, et frais de tournées</td> <td style="text-align: right;">10,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>e.</td> <td>— aux experts de la contribution personnelle</td> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>f.</td> <td>— aux répartiteurs pour les patentes et les droits de débit des tabacs et des boissons alcooliques</td> <td style="text-align: right;">55,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>g.</td> <td>— aux porteurs de contraintes pour le recensement des patentables.</td> <td style="text-align: right;">8,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>h.</td> <td>— de déplacement aux porteurs de contraintes et aux experts de la contribution personnelle</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>i.</td> <td>— de déplacement aux employés des provinces</td> <td style="text-align: right;">4,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>j.</td> <td>— aux employés inférieurs du service actif des douanes et accises jusques aux grades de sous-lieutenant et de commis de 1^{re} classe inclusivement, pour maladies, accidents, blessures, etc.</td> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>k.</td> <td>— aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions directes à délivrer aux collèges des bourgmestre et échevins, en conformité de l'art. 4 de la loi du 1^{er} avril 1843, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière de la loi électorale du 5 mars 1851.</td> <td style="text-align: right;">25,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>l.</td> <td>— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux qui doivent être tenus dans les bureaux de conservation du cadastre</td> <td style="text-align: right;">52,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>m.</td> <td>Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestations de fraudeurs</td> <td style="text-align: right;">4,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>n.</td> <td>Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directions.</td> <td style="text-align: right;">21,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>o.</td> <td>Frais d'escorte de marchandises expédiées par le chemin de fer</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">285,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		ordinaires.	extraordin.	a.	Indemnités pour confection des rôles de la contribution foncière, du droit de patente et du droit de débit des tabacs et des boissons alcooliques.	53,100	»	b.	Indemnités aux géomètres du cadastre	56,500	»	c.	— aux commis ambulants du service des accises	51,000	»	d.	— aux inspecteurs des douanes pour tenue de chevaux, et frais de tournées	10,400	»	e.	— aux experts de la contribution personnelle	20,000	»	f.	— aux répartiteurs pour les patentes et les droits de débit des tabacs et des boissons alcooliques	55,000	»	g.	— aux porteurs de contraintes pour le recensement des patentables.	8,500	»	h.	— de déplacement aux porteurs de contraintes et aux experts de la contribution personnelle	1,500	»	i.	— de déplacement aux employés des provinces	4,000	»	j.	— aux employés inférieurs du service actif des douanes et accises jusques aux grades de sous-lieutenant et de commis de 1 ^{re} classe inclusivement, pour maladies, accidents, blessures, etc.	20,000	»	k.	— aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions directes à délivrer aux collèges des bourgmestre et échevins, en conformité de l'art. 4 de la loi du 1 ^{er} avril 1843, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière de la loi électorale du 5 mars 1851.	25,000	»	l.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux qui doivent être tenus dans les bureaux de conservation du cadastre	52,000	»	m.	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestations de fraudeurs	4,000	»	n.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directions.	21,000	»	o.	Frais d'escorte de marchandises expédiées par le chemin de fer	2,000	»			285,800	»
CHARGES																																																																							
ordinaires.	extraordin.																																																																						
a.	Indemnités pour confection des rôles de la contribution foncière, du droit de patente et du droit de débit des tabacs et des boissons alcooliques.	53,100	»																																																																				
b.	Indemnités aux géomètres du cadastre	56,500	»																																																																				
c.	— aux commis ambulants du service des accises	51,000	»																																																																				
d.	— aux inspecteurs des douanes pour tenue de chevaux, et frais de tournées	10,400	»																																																																				
e.	— aux experts de la contribution personnelle	20,000	»																																																																				
f.	— aux répartiteurs pour les patentes et les droits de débit des tabacs et des boissons alcooliques	55,000	»																																																																				
g.	— aux porteurs de contraintes pour le recensement des patentables.	8,500	»																																																																				
h.	— de déplacement aux porteurs de contraintes et aux experts de la contribution personnelle	1,500	»																																																																				
i.	— de déplacement aux employés des provinces	4,000	»																																																																				
j.	— aux employés inférieurs du service actif des douanes et accises jusques aux grades de sous-lieutenant et de commis de 1 ^{re} classe inclusivement, pour maladies, accidents, blessures, etc.	20,000	»																																																																				
k.	— aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions directes à délivrer aux collèges des bourgmestre et échevins, en conformité de l'art. 4 de la loi du 1 ^{er} avril 1843, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière de la loi électorale du 5 mars 1851.	25,000	»																																																																				
l.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux qui doivent être tenus dans les bureaux de conservation du cadastre	52,000	»																																																																				
m.	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestations de fraudeurs	4,000	»																																																																				
n.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directions.	21,000	»																																																																				
o.	Frais d'escorte de marchandises expédiées par le chemin de fer	2,000	»																																																																				
		285,800	»																																																																				
		A REPORTER. fr.																																																																					

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,969,240	36,280	8,005,520	8,040,050	»	34,530	
283,800	»	283,800	283,800	»	»	
8,253,040	36,280	8,289,320	8,323,850	»	34,530	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).
		<i>Police douanière.</i>
24	»	Mesures de police douanière
		<i>Matériel.</i>
	a.	Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparations d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations
25	c.	Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie
	d.	Construction d'embarcations, de bureaux, d'aubettes et d'autres locaux de la douane
	e.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc.
		<i>Entrepôt d'Anvers.</i>
26	»	Frais généraux d'administration
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

CHARGES	
ordinaires.	extraordin.
45,000	»
48,800	»
9,000	»
5,000	»
12,000	»
117,800	»

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,253,040	36,280	8,289,320	8,323,850	»	34,530	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
117,800	»	117,800	117,800	»	»	
19,450	»	19,450	19,450	»	»	
8,395,290	36,280	8,431,570	8,466,100	»	34,530	
DIMINUTION. . . . fr.					34,530	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE IV.							
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.							
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>							
27	a.	Directeurs	9	8,000	72,000	»	
	b.	Inspecteurs.	12	6,000 et 6,500	75,000	»	
	c.	Vérificateurs	35	3,800 à 4,500	142,100	»	
	d.	Premiers commis de direction	9	2,400 à 2,700	23,400	»	
	e.	Seconds — —	18	1,350 à 1,600	25,100	»	
	f.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	1,500 à 2,200	7,400	»	
	g.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix courant des effets publics	4	»	2,100	»	
	h.	Conservateur de l'atelier général du timbre	1	4,800	4,800	»	
	i.	Gardes-magasins contrôleurs du timbre	5	1,000 à 2,700	10,300	»	
	j.	Timbreurs, compteurs et tournefeuilles.	36	950 à 1,550	35,880	»	
	k.	Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires	»	»	3,000	»	
	l.	Partie du traitement de deux directeurs, excédant celui qui est fixé par l'arrêté organique.	»	»	»	1,500	
				133	401,080	1,500

A REPORTER. fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
401,080	1,500	402,580	402,580	»	»	
401,080	1,500	402,580	402,580	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
				REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements.</i>				
		<i>Canal de Pommereul.</i>				
	a.	Receveur principal	1	4,300	4,300	»
	b.	Délégués à la recette.	2	1,000 à 1,650	2,690	»
	c.	Contrôleur garde-pont	1	850	850	»
	d.	Pontoniers chargés de retirer les bulletins	2	100	200	»
		<i>Canal de Charleroy.</i>				
	e.	Contrôleur	1	4,000	4,000	»
	f.	Receveurs	6	300 à 3,400	17,750	»
	g.	Éclusiers au service du contrôle	9	150	1,350	»
		<i>Canal de Maestricht.</i>				
28	h.	Sous-contrôleur	1	1,200	1,200	»
	i.	Délégués à la recette.	4	200 à 500	1,500	»
		<i>Sambre canalisée.</i>				
	k.	Contrôleur principal.	1	4,000	4,000	»
	l.	Receveurs	2	4,300 et 5,000	9,500	»
	m.	Délégués à la recette.	12	350 à 800	6,150	»
	n.	Messagers gardes-canal	3	900	2,700	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
	o.	Contrôleur.	1	3,600	3,600	»
	p.	Délégués à la recette.	4	450 à 700	2,500	»
		A REPORTER.	50	62,090	»

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
401,080	1,500	402,580	402,580	»	»	
401,080	1,500	402,580	402,580	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).					
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>					
			REPORT.	50	62,090	»
		<i>Meuse.</i>					
	q.	Préposés à la recette.	7	500 à 1,120	6,480	»	»
		<i>Dendre.</i>					
	r.	Préposés à la recette.	8	120 à 300	1,260	»	»
		<i>Escaut.</i>					
	s.	Préposés à la recette.	7	300 à 900	3,100	»	»
		<i>Demer.</i>					
	t.	Préposé à la recette.	1	500	300	»	»
		<i>Lys.</i>					
	u.	Préposés à la recette.	6	150 à 400	1,770	»	»
		<i>Canal de Gand.</i>					
	v.	Contrôleur.	1	2,800	2,800	»	»
	w.	Préposés à la recette.	4	100 à 500	1,700	»	»
	x.	Pontonnières-receveurs	16	150 à 200	2,480	»	»
		<i>Canal de Terneuzen.</i>					
	y.	Préposés à la recette.	6	100 à 300	900	»	»
		<i>Canal de la Campine.</i>					
	z.	Sous-contrôleur	1	400	400	»	»
	aa.	Préposés à la recette.	16	300 à 500	5,000	»	»
		<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>					
	bb.	Contrôleur.	1	2,800	2,800	»	»
	cc.	Préposés à la recette.	3	300 à 400	1,000	»	»
		<i>Canal latéral à la Meuse.</i>					
	dd.	Préposés à la recette.	4	300 à 400	1,500	»	»
	ee.	Garde-canal messenger	1	125	125	»	»
		<i>Yser et canal de Plasschendaele.</i>					
	ff.	Préposés à la recette.	3	170 à 800	1,420	»	»
		A REPORTER.	135	95,125	»	»

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
401,080	1,500	402,580	402,580	"	"	
401,080	1,500	402,580	402,580	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		REPORT. fr.						
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).						
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>						
				REPORT.	133		95,125	»
		<i>Bateaux à vapeur.</i>						
	gg.	Délégués à la recette et au pilotage	3	1,050 à 1,400	3,850	»		
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>						
	hh.	Indemnités à quatre agents, pour direction et surveillance des travaux	4	200 à 800	5,500	»		
		<i>Palais de Liège.</i>						
	ii.	Concierge	1	700	700	»		
		<i>Palais de Bruxelles et de Tervueren.</i>						
	jj.	Personnel	9	640 à 2,000	»	8,060		
	kk.	Services nouveaux et extraordinaires	»	»	1,500	»		
			152		104,675	»	8,060	
		<i>Forêts. — Traitements.</i>						
	a.	Inspecteurs	8	5,150 à 5,000	36,050	»		
	b.	Sous-inspecteurs	3	2,800	8,400	»		
	c.	Gardes généraux	22	2,000	44,000	»		
	d.	Brigadiers et gardes	504	80 à 1,000	197,758	»		
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc.	»	»	3,988	»		
			537		290,176	»		
	30	» Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif).						
	31	» Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif).						
		A REPORTER. fr.						

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
401,080	1,500	402,580	402,580	»	»	
104,675	8,060	112,735	113,155	»	420	
290,176	»	290,176	290,176	»	»	
900,000	»	900,000	900,000	»	»	
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
1,737,931	9,560	1,747,491	1,747,911	»	420	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinares.	extraordin.
			REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		<i>Matériel.</i>		
32	a.	Confection de timbres, registres, impressions et reliures	18,500	»
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	7,500	»
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	24,000	»
			50,000	»
		<i>Dépenses du domaine.</i>		
33	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	16,000	»
	b.	— des palais de Bruxelles et de Tervueren, et de leurs dépendances.	»	a) 10,000
	c.	Charges et contributions sur les domaines	21,000	»
	d.	Arpentage de coupes de bois	3,000	»
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration	43,000	»
	f.	Remboursements de prix d'engagées et rémérés de biens	2,000	»
	g.	Remboursements, transport et prix de vente dont on n'a pu faire suivre l'objet	3,000	»
	h.	Frais de vente et autres actes	500	»
	i.	Frais de perception de barrières tenues en régie	5,000	»
			93,500	10,000
34	»	Intérêts moratoires en matières diverses		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,737,931	9,560	1,747,491	1,747,911	»	420	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
93,500	10,000	103,500	98,500	5,000	»	a) Ce crédit ne sera plus reproduit au Bud- get, dès que S. A. R. Mgr. le duc de Brabant aura pris possession des palais de Bruxelles et de Tervueren.
3,000	»	3,000	1,500	1,500	»	
1,884,431	19,560	1,903,991	1,897,911	6,500	420	
AUGMENTATION. fr.				6,080		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.		
35	»	Administration centrale. { Personnel fr. 3,800 » Frais de route et de séjour 500 »
36	»	— — Matériel
37	»	Remises proportionnelles et indemnités aux fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle. (Crédit non limitatif)
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.		
PENSIONS ET SECOURS.		
38	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances
39	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position mal- heureuse
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
40	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,100	»	4,100	4,100	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
3,500	»	3,500	3,500	»	»	
9,100	»	9,100	9,100	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.						
17,500	»	17,500	17,500	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	10	Administration centrale
II.	12	— du trésor dans les provinces
III.	14	— des contributions directes, douanes et accises
IV.	26	— de l'enregistrement et des domaines
V.	36	— de la caisse générale de retraite.
VI.	<i>ib.</i>	Pensions et secours.
VII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT. alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
808,400	152,500	690,900	960,900	»	»	
252,800	»	252,800	252,800	»	»	
8,395,290	36,280	8,431,570	8,466,100	»	34,530	
1,884,431	19,560	1,903,991	1,897,911	6,080	»	
9,100	»	9,100	9,100	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
41,587,021	208,340	41,595,361	41,623,811	6,080	54,530	
DIFFÉRENCE EN MOINS fr.				28,450		

(40)

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1859.

LISTE

DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1857,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

1° Pensions de retraite accordées

NUMÉROS	DATES	FONCTIONS	ÂGE		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	
			DES TITULAIRES	DES TITULAIRES		NOMBRE.	ÂGE.		
N° ORDRE.	du registre des pensions.	des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.				
				Ans.	Ans.		Ans.		
1	1054	5 mars 1857	Receveur des contributions . . .	24	67	Marié . . .	»	»	Âge avancé . . .
2	» 5	id.	Id.	21	67	id.	»	»	id.
3	» 6	id.	Brigadier forestier	27	67	id.	5	8 6 2	id.
4	» 7	id.	Directeur de l'enregistrement . . .	23	67	id.	»	»	id.
5	» 8	id.	Sous-lieutenant des douanes . . .	19	58	id.	2	17 11	Infirmités . . .
6	» 9	id.	Brigadier des douanes	19	56	id.	2	17 12	id.
7	1040	id.	Sous-brigadier des douanes	45	67	Célibataire . .	»	»	id.
8	» 1	id.	Préposé des douanes	22	65	Marié	»	»	id.
9	» 2	id.	Géomètre du cadastre	26	66	Célibataire . .	»	»	Âge avancé . . .
10	» 3	17 avril 1857	Id.	24	66	Marié	»	»	id.
11	» 4	id.	Receveur des contributions	21	62	id.	»	»	Infirmités . . .
12	» 5	id.	Id.	55	67	Célibataire . .	»	»	Âge avancé . . .
13	» 6	id.	Sous-brigadier des douanes	20	55	Marié	2	13 6	Infirmités . . .
14	» 7	id.	Id.	20	50	id.	6	17 14 12 8 5 2	id.
15	» 8	id.	Préposé des douanes	26	61	Veuf	»	»	id.
16	» 9	id.	Id.	22	63	Marié	2	10 10	id.
17	1050	id.	Id.	19	45	Célibataire . .	»	»	id.
18	» 1	id.	Garde-brigadier forestier	21	72	Marié	»	»	Grand âge . . .
19	» 2	id.	Garde forestier	45	74	Veuf	»	»	id.
20	» 3	id.	Préposé des douanes	21	53	Célibataire . .	»	»	Infirmités . . .
21	» 4	id.	Id.	25	50	Marié	»	»	id.
22	» 5	id.	Sous-lieutenant des douanes . . .	23	60	id.	1	13	id.
23	» 6	id.	Commis aux écritures	22	59	id.	2	11 11	id.
24	» 7	id.	Contrôleur des contributions . . .	19	61	id.	»	»	id.
25	» 8	id.	Id.	25	65	Veuf	»	»	Âge avancé . . .
26	» 9	id.	Brigadier des douanes	19	61	Marié	1	14	Infirmités . . .
27	1660	id.	Id.	19	55	id.	1	14	id.
28	» 1	id.	Id.	24	61	id.	»	»	id.
29	» 2	id.	Id.	50	74	id.	»	»	id.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

pendant l'année 1857.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (*) appliquées.	Observations. (*) Notamment les art. 5, 9, 13, 14 et 59 de la loi du 21 juillet 1844, modifiés par celle du 17 février 1859.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
4,207	50 9 17	12 * 13	*	42 10 "	2,864	1 ^{er} janv. 1857.	"	
<u>6454</u> 5164	5 6 "	57 10 "	"	41 4 "	3,442	id.	13 et 59	
555	50 9 "	"	"	50 9 "	555	id.	13	Maximum.
7,675	"	38 2 "	"	58 2 "	4,506	id.	"	
1,400	50 8 "	"	4 8 "	35 4 "	881	1 ^{er} févr. 1857.	"	
1,100	50 11 "	"	5 11 "	36 10 "	718	id.	"	
940	24 2 "	"	"	24 2 "	415	id.	"	
740	22 11 17	"	6 3 13	20 3 "	580	id.	"	
1,700	"	40 1 "	"	40 1 "	1,048	id.	"	
1,800	"	41 0 "	"	41 9 "	1,200	id.	15 et 59	
2,542	20 5 "	20 7 "	"	41 " "	1,094	id.	15	Maximum.
<u>2118</u> 2004	"	55 8 14	"	55 8 14	1,155	id.	59	
940	29 2 "	1 " "	"	30 2 "	512	id.	59	Campagne.
900	25 5 "	"	5 5 "	28 8 "	460	id.	"	
<u>1020</u> 700	24 " "	"	5 " 10	29 " 10	440	id.	59	
700	29 10 "	"	4 10 "	34 8 "	451	id.	"	
650	15 2 "	"	7 9 "	20 11 "	253	id.	"	
500	35 6 "	"	10 " "	45 6 "	555	id.	15	Maximum.
418	29 5 "	1 " "	"	30 3 "	228	1 ^{er} mars 1857.	59	Campagne.
740	25 11 "	"	4 11 "	28 10 "	377	id.	"	
740	21 5 "	"	4 8 "	25 11 "	550	id.	"	
1,400	56 6 "	"	"	36 6 "	929	id.	"	
1,200	33 8 "	2 10 "	"	56 6 "	786	id.	"	
5,465	"	41 9 "	"	41 9 "	2,224	id.	59	
2,800	17 " 25	25 4 5	"	40 5 "	1,806	id.	13	Maximum.
1,100	50 8 "	2 " "	7 8 "	40 4 "	733	id.	15 et 59	Campagnes.
1,100	50 8 "	2 " "	4 10 "	37 4 "	725	id.	59	Id.
1,100	50 4 "	"	6 4 "	36 8 "	715	id.	"	
1,100	24 8 "	"	"	24 8 "	495	id.	"	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° ORDRE	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
50	1663	17 avril 1857	Receveur des contributions . . .	25	65	Marié . . .	»	»	Âge avancé . . .
51	» 4	id.	Id. de l'enregistrement . . .	19	63	id. . . .	»	»	Infirmités . . .
52	» 5	5 mai 1857.	Id.	19	50	Célibataire . . .	»	»	id.
53	» 6	id.	Receveur des contributions . . .	50	75	Marié . . .	»	»	Âge avancé . . .
54	» 7	id.	Id.	30	70	Veuf	»	»	id.
55	» 8	id.	Id.	25	49	Marié . . .	4	6 5 5 1	Infirmités . . .
56	» 9	id.	Contrôleur des contributions . . .	21	60	Veuf	»	»	Grand âge . . .
57	1670	25 juin 1857	Receveur de l'enregistrement . . .	40	71	Célibataire . . .	»	»	Âge avancé . . .
58	» 1	id.	Id. des contributions	26	68	id.	»	»	id.
59	» 2	id.	Id.	19	71	Marié	»	»	Infirmités . . .
40	» 5	id.	Géomètre du cadastre	25	66	id.	»	»	Grand âge . . .
41	» 4	id.	Commis des accises	25	47	id.	3	15 11 5	Infirmités . . .
42	» 5	id.	Id.	22	58	id.	»	»	id.
43	» 6	29 sept. 1857	Receveur des contributions . . .	25	55	id.	1	14	id.
44	» 7	17 avril 1857	Directeur de l'enregistrement . . .	24	60	id.	»	»	Âge avancé . . .
45	» 8	25 juin 1857	Garde forestier	32	56	id.	3	17 13 11	Infirmités . . .
46	» 9	id.	Id.	58	71	id.	»	»	Grand âge . . .
47	1680	id.	Id.	27	59	Célibataire . . .	»	»	Infirmités . . .
48	» 1	id.	Brigadier forestier	26	75	Marié	»	»	Grand âge . . .
49	» 2	id.	Conservateur des hypothèques . . .	26	71	Veuf	»	»	Âge avancé . . .
50	» 5	id.	Receveur de l'enregistrement . . .	28	54	Marié	»	»	Infirmités . . .
51	» 4	id.	Receveur des contributions . . .	20	70	id.	1	17	Âge avancé . . .
52	» 5	id.	Commis des accises	34	67	id.	»	»	Infirmités . . .
53	» 6	id.	Brigadier des douanes	20	57	Veuf	3	17 16 10 9 7	id.
54	» 7	id.	Id.	19	58	Marié	1	17	id.
55	» 8	id.	Sous-brigadier des douanes	19	40	id.	4	13 11 6 5	id.
56	» 9	id.	Id.	10	57	id.	2	0 4	id.
57	1600	id.	Id.	19	54	Célibataire . . .	»	»	id.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (1) appliqués.	Observations. (1) Notamment les art. 5, 9, 13, 14 et 19 de la loi du 21 juillet 1844, modifiés par celle du 17 février 1849.						
	ACTIFS.		SÉDENTAIRES.						MILITAIRES.		TOTAL.			
	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.					Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	
6,750	51	"	"	11	1	"	"	42	1	"	5,500	1 ^{er} mars 1857.	15	Maximum.
<u>6,437</u> 6,010	"	"	"	52	7	16	"	52	7	16	5,515	id.	59	
2,681	"	"	"	50	4	"	"	50	4	"	1,251	id.	59	
4,507	8	2	"	30	8	"	"	58	10	"	2,795	id.	"	
2,000	"	"	"	59	6	"	"	59	6	"	1,215	id.	"	
2,431	"	"	"	50	11	"	"	50	11	"	1,580	id.	27 mai 1856.	Officier. — 1 campagne.
2,835	7	"	"	38	"	"	"	45	"	"	1,005	id.	15	Maximum.
4,011	"	"	"	50	9	"	"	50	9	"	1,897	id.	"	
<u>1,867</u> 2,007	"	"	"	42	1	9	"	42	1	9	1,507	id.	59	
1,947	"	"	"	15	10	"	9 7 "	23	5	"	701	id.	"	
1,800	"	"	"	45	8	"	"	45	8	"	1,200	id.	"	
1,020	21	7	"	"	"	"	"	21	7	"	400	id.	"	
1,100	21	"	19	11	"	"	" 1 11	32	2	"	609	id.	27 mai 1856.	Officier et décoré.
1,816	"	"	"	25	5	"	10 " "	35	5	"	928	id.	id.	Officier. — 4 campagnes.
8,000	"	"	"	44	2	"	"	44	2	"	5,000	1 ^{er} avril 1857.	15	Maximum.
318	24	5	"	"	"	"	"	24	5	"	159	id.	14	Minimum.
200	52	10	"	"	"	"	"	52	10	"	119	1 ^{er} mai 1857.	"	
392	32	"	"	1	"	"	"	33	"	"	254	id.	59	Campagne.
550	40	"	"	"	"	"	"	49	"	"	566	id.	15	Maximum.
<u>5,783</u> 10,614	"	"	"	47	5	19	"	47	5	19	3,552	id.	15 et 59	
<u>4,485</u> 4,711	"	"	"	26	2	24	"	26	2	24	1,931	id.	59	
1,999	"	"	"	52	10	"	5 9 "	58	7	"	1,186	id.	"	
1,506	25	1	"	"	"	"	"	25	1	"	548	id.	"	
1,106	51	"	"	"	"	"	7 5 "	58	5	"	757	id.	15 et 59	
1,106	50	11	"	"	"	"	4 9 "	55	8	"	702	id.	"	
906	19	10	"	"	"	"	10 " "	29	10	"	466	id.	"	
006	50	6	"	"	"	"	5 " "	55	6	"	572	id.	"	
820	20	9	"	"	"	"	5 " "	51	9	"	466	id.	"	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
D'ORDRE.	du registre des pensions.			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	âgés.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
58	1691	25 juin 1857.	Préposé des douanes	19	34	Marié	2	5 5	Infirmités
59	" 2	id.	Id.	28	55	Célibataire	"	"	id.
60	" 5	id.	Id.	18	56	Marié	"	"	id.
61	" 4	id.	Id.	21	42	id.	4	9 7 4 4	Accident
62	" 5	id.	Id.	20	59	Veuf	1	15	Infirmités
63	" 6	id.	Id.	36	53	Célibataire	"	"	id.
64	" 7	id.	Id.	25	49	Marié	5	16 14 0	id.
65	" 8	id.	Id.	19	40	Célibataire	"	"	id.
66	" 9	id.	Id.	20	55	Marié	"	"	id.
67	1700	17 août 1857.	Brigadier des douanes	51	54	id.	6	17 14 12 7 6 4	id.
68	" 1	25 juin 1857.	Id.	19	60	Veuf	1	17	id.
69	" 2	id.	Id.	17	65	Marié	1	17	id.
70	" 5	id.	Préposé des douanes	19	48	id.	4	15 15 12 10	Accident
71	" 4	id.	Contrôleur de la garantie	50	72	id.	"	"	Âge avancé
72	" 5	17 août 1857.	Receveur des contributions	22	72	id.	"	"	id.
73	" 6	id.	Brigadier des douanes	19	65	id.	"	"	Infirmités
74	" 7	id.	Id.	19	65	id.	5	17 15 11	Âge avancé
75	" 8	id.	Sous-brigadier des douanes	19	70	Célibataire	"	"	id.
76	" 9	id.	Id.	18	56	Marié	5	17 16 9	Infirmités
77	1710	id.	Préposé des douanes	19	52	id.	"	"	id.
78	" 1	id.	Commis des accises	22	69	id.	5	4 2 0	Âge avancé
79	" 2	id.	Conservateur des hypothèques	22	66	Veuf	"	"	id.
80	" 5	id.	Contrôleur des contributions	25	66	Marié	1	9	id.
81	" 4	20 sept. 1857.	Géomètre du cadastre	22	35	id.	1	2	Infirmités
82	" 5	17 août 1857.	Concierge à Tervueren	19	66	id.	"	"	Âge avancé
83	" 6	20 sept. 1857.	Garde forestier	50	68	id.	"	"	Infirmités

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (4) appliqués.	Observations. (4) Notamment les art. 5, 9, 13, 14 et 19 de la loi du 21 juillet 1844, modifiés par celle du 17 février 1849.						
	ACTIFS.		SÉDENTAIRES.						MILITAIRES.		TOTAL.			
	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.					Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	
730	16	11	"	"	7	11	"	24	10	"	522	1 ^{er} mai 1857.	"	
740	24	7	"	"	"	"	"	24	7	"	335	id.	"	
750	15	4	"	4	"	"	12	11	"	"	377	id.	27 mai 1836.	Officier. — 4 campagnes.
900	20	9	"	"	"	"	"	20	9	"	445	id.	5 et 9	
750	20	8	"	"	5	"	"	54	8	"	462	id.	"	
706	17	6	"	"	"	"	"	17	6	"	224	id.	"	
750	25	11	"	2	"	"	"	27	11	"	576	id.	59	
705	11	5	"	"	8	"	"	19	5	"	230	id.	"	
706	17	0	21	"	4	9	9	27	7	"	280	id.	"	
1,193	22	4	"	"	"	"	"	22	4	"	484	id.	"	
1,108	25	"	"	"	6	1	"	31	1	"	607	1 ^{er} juin 1857.	"	
1,145	40	5	11	"	5	6	19	44	"	"	765	id.	"	
800	18	5	21	"	10	4	9	28	10	"	495	id.	5 et 9	
2,600	"	"	"	41	6	"	"	41	6	"	1,660	id.	"	
$\frac{2300}{2062}$	7	8	"	32	10	"	"	40	6	"	1,574	1 ^{er} juin 1857.	15 et 59	
1,108	31	"	"	"	1	5	"	32	5	"	645	id.	"	
1,108	28	5	"	"	12	5	"	40	8	"	738	id.	15	Maximum.
808	22	10	2	"	7	2	28	30	1	"	457	id.	"	
1,060	37	6	"	"	"	"	"	37	6	"	712	id.	15 et 59	
755	26	1	"	"	4	0	"	30	10	"	412	id.	"	
$\frac{2100}{1690}$	44	0	20	2	4	1	"	47	2	"	1,277	id.	15 et 59	
8,068	"	"	"	44	2	"	"	44	2	"	3,500	id.	15	Maximum.
5,100	35	7	8	"	4	11	22	40	7	"	2,066	id.	15	Id.
1,508	"	"	"	12	"	"	"	12	"	"	278	id.	"	
1,000	"	"	"	22	5	"	10	5	10	"	555	1 ^{er} juillet 1857.	"	
163	17	11	"	"	"	"	"	17	11	"	84	id.	14	Minimum.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	Du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
84	1717	29 sept. 1857	Préposé des douanes	30	55	Marié	»	»	Infirmités
85	» 8	id.	Garde forestier	27	67	id.	»	»	Âge avancé
86	» 9	17 août 1857	Commis des accises	18	59	id.	2	17 15	Infirmités
87	1720	29 sept. 1857	Vérificateur des douanes	20	62	id.	»	»	id.
88	» 1	id.	Préposé des douanes	19	55	id.	»	»	id.
89	» 2	id.	Sous-brigadier des douanes	20	66	id.	»	»	Âge avancé
90	» 3	id.	Receveur des contributions	23	67	id.	»	»	id.
91	» 4	7 nov. 1857	Id.	40	76	Veuf	»	»	Grand âge
92	» 5	id.	Id.	17	65	Marié	»	»	Âge avancé
93	» 6	id.	Vérificateur des douanes	24	65	id.	»	»	id.
94	» 7	id.	Brigadier des douanes	24	56	id.	2	15 13	Infirmités
95	» 8	id.	Id.	21	58	id.	»	»	id.
96	» 9	id.	Id.	42	66	id.	2	11 9	id.
97	1730	7 nov. 1857	Sous-brigadier des douanes	20	61	Marié	»	»	id.
98	» 1	id.	Préposé des douanes	30	56	id.	»	»	id.
99	» 2	id.	Id.	19	40	Célibataire	»	»	Accident
100	» 3	id.	Id.	19	58	Marié	1	15	Infirmités
101	» 4	id.	Id.	21	50	Célibataire	»	»	id.
102	» 5	id.	Id.	18	44	Marié	5	12 9 7 4 1	id.
103	» 6	id.	Commis des accises	10	52	Veuf	1	15	id.
104	» 7	id.	Brigadier des douanes	21	50	Marié	»	»	id.
105	» 8	id.	Garde forestier	55	74	id.	»	»	id.
106	» 9	id.	Id.	44	76	Veuf	»	»	id.
107	1740	id.	Id.	55	78	Marié	»	»	id.
108	» 1	id.	Contrôleur des contributions	35	70	id.	»	»	Âge avancé
109	» 2	id.	Receveur des contributions	20	65	id.	»	»	id.
110	» 3	id.	Brigadier des douanes	34	58	id.	»	»	Infirmités
111	» 4	id.	Préposé des douanes	26	51	Célibataire	»	»	Accident
112	» 5	4 janvier 1858.	Vérificateur des douanes	22	65	Marié	»	»	Âge avancé
113	» 6	id.	Sous-lieutenant des douanes	24	55	id.	»	»	Infirmités
114	» 7	id.	Id.	19	54	id.	»	»	id.
115	» 8	id.	Brigadier des douanes	19	50	id.	»	»	id.
116	» 9	id.	Id.	23	53	id.	»	»	id.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (1) appliqués.	Observations. (1) Notamment les art. 3, 9, 45, 44 et 59 de la loi du 21 juillet 1844, modifiés par celle du 17 février 1849.								
	ACTIFS.		SÉDENTAIRES.						MILITAIRES.		TOTAL.					
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.												
758	24	5	"	"	24	5	"	356	1 ^{er} août 1857.	"						
407	30	4	"	"	30	4	"	271	id.	15	Maximum.					
1,495	34	7	"	"	6	1	"	40	8	"	095	1 ^{er} sept. 1857.	"			
2,015	15	5	"	25	7	"	2	5	"	41	5	"	1,342	id.	15	Maximum.
761	30	6	"	"	5	"	"	35	6	"	480	id.	"			
885	31	5	15	"	1	11	15	35	5	"	550	id.	"			
5,075	"	"	"	45	10	"	"	43	10	"	5,382	id.	15	Maximum.		
2,067	"	"	"	55	5	"	"	55	5	"	1,057	id.	"			
6,740	"	"	"	28	2	"	7	1	"	35	5	"	3,500	id.	15	Id.
2,403	15	1	12	28	2	18	"	41	4	"	1,602	id.	15	Id.		
1,115	31	2	"	"	"	"	"	31	2	"	650	id.	"			
1,115	25	0	"	3	"	"	10	"	"	36	0	"	705	id.	27 mai 1856.	Officier. — 3 campagnes.
1,115	23	4	"	"	"	"	"	25	4	"	472	id.	"			
948	31	2	26	"	4	2	4	35	5	"	590	id.	"			
761	21	"	28	"	5	1	2	26	2	"	551	id.	"			
800	15	2	"	"	6	7	"	19	9	"	581	id.	5 et 9			
761	24	10	"	"	4	10	"	29	8	"	400	id.	"			
715	28	10	"	2	"	"	"	30	10	"	595	id.	59	Campagnes.		
715	17	5	29	"	8	"	1	25	4	"	512	id.	"			
815	18	2	"	"	9	2	"	27	4	"	585	id.	"			
715	19	9	25	"	6	1	5	25	11	"	525	id.	"			
80	19	1	"	"	"	"	"	19	1	"	40	1 ^{er} oct. 1857.	14	Minimum.		
208	28	4	"	"	"	"	"	28	4	"	157	id.	"			
60	22	11	"	"	"	"	"	22	11	"	30	1 ^{er} nov. 1857.	14			
5,100	8	5	"	26	"	"	"	34	5	"	1,714	id.	"			
2,000	9	4	"	20	0	"	1	11	"	41	"	1,515	id.	"		
1,116	25	8	"	"	"	"	"	25	8	"	520	id.	"			
900	24	10	"	"	"	"	"	24	10	"	409	id.	5 et 9			
1,475	32	2	"	10	1	"	"	42	5	"	982	id.	15	Maximum.		
1,256	31	5	"	"	"	"	"	31	5	"	717	id.	"			
1,416	28	9	"	"	5	8	"	32	5	"	820	id.	"			
1,116	22	2	15	"	8	5	15	30	8	"	595	id.	"			
1,170	31	5	"	"	"	"	"	31	5	"	634	id.	"			

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES Des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
N° ORDRE	du registre des pensions.			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NONBR.	ÂGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
117	1750	4 janvier 1858.	Sous-brigadier des douanes.	19	59	Marié	2	16 14	Infirmités
118	" 1	id.	Préposé des douanes	25	47	Célibataire	"	"	id.
119	" 2	id.	Id.	21	61	id.	"	"	id.
120	" 3	id.	Géomètre du cadastre.	25	65	Marié	1	17	Âge avancé
121	" 4	* id.	Receveur des droits de navigation.	54	67	id.	"	"	Infirmités
122	" 5	id.	Receveur des contributions	18	60	id.	"	"	id.
123	" 6	id.	Id.	22	70	id.	4	10 7 5 9	Âge avancé
124	" 7	id.	Id.	19	64	id.	"	"	Infirmités
125	" 8	id.	Id.	54	69	id.	"	"	Âge avancé.
126	" 9	id.	Id.	54	61	id.	5	9 8 6 4 0	Infirmités
127	1760	id.	Garde forestier	26	74	id.	2	13 9	Grand âge.
128	" 1	id.	Vérificateur des douanes	24	65	Veuf	"	"	id.
129	" 2	id.	Brigadier des douanes	24	67	Marié	"	"	id.
130	" 3	id.	Sous-brigadier des douanes.	24	67	id.	"	"	id.
151	" 4	id.	Sous-lieutenant des douanes	20	61	id.	5	11 8 7 6 4	Infirmités
152	" 5	id.	Brigadier des douanes	19	50	id.	7	17 15 13 11 8 5 0	id.
155	" 6	id.	Préposé des douanes	18	54	id.	"	"	id.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASÉS DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l' entrées en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (1) appliquées.	Observations. (1) Notamment les art. 5, 9, 15, 16 et 39 de la loi du 21 juillet 1844, modifiés par celle du 17 février 1849.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
950	31 5 "	"	4 9 "	56 2 "	612	1 ^{er} nov. 1837.	"	
766	22 4 "	"	"	22 4 "	511	id.	"	
783	20 2 "	"	4 7 "	33 9 "	470	id.	"	
1,800	"	42 7 "	"	42 7 "	1,179	id.	"	
1,022	"	12 9 "	"	12 9 "	200	id.	"	
6,504	"	40 4 "	"	40 4 "	3,500	id.	13	Maximum.
1,991	"	48 2 "	"	48 2 "	1,327	id.	15	Id.
1,988	20 7 "	12 8 "	1 7 "	45 10 "	1,325	id.	13	Id.
2,006	"	34 10 "	"	54 10 "	1,506	id.	"	
1,611	15 1 "	12 9 5	6 5 27	32 2 "	856	1 ^{er} déc. 1837.	"	
460	47 10 "	"	"	47 10 "	506	id.	13	Id.
2,451	5 7 15	37 4 15	"	41 " "	1,558	id.	"	
1,118	37 7 "	"	3 8 "	41 3 "	745	id.	13	Id.
951	30 1 "	"	"	50 1 "	520	id.	"	
1,418	40 10 "	"	"	40 10 "	945	id.	15.	Id.
1,118	22 " "	"	8 6 "	50 6 "	595	id.	"	
769	25 5 "	"	4 9 "	30 " "	409	id.	"	
					150,724			

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° Extinctions des pensions de retraite, pendant l'année 1857.

D'ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir de laquelle LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.			
1	2058	070	66	69	1 ^{er} février 1855.	30 nov. 1856	5 10	Décès.	695	"
2	415	072	08	76	1 ^{er} janvier 1848.	31 octobre 1856.	8 10	Id.	880	Veuve.
3	2401	075	66	68	1 ^{er} mars 1855.	30 nov. 1856.	1 9	Id.	574	Id.
4	809	075	66	75	1 ^{er} mars 1840.	31 octobre 1856.	7 8	Id.	1,575	Id.
5	685	078	57	64	1 ^{er} février 1840.	31 décemb. 1856.	7 11	Id.	2,777	Id.
6	1660	079	80	86	1 ^{er} nov. 1850.	Id.	6 2	Id.	456	"
7	1664	080	51	57	1 ^{er} sept. 1850.	30 nov. 1856.	6 5	Id.	215	"
8	545	082	61	70	1 ^{er} nov. 1848.	31 octobre 1856.	8 "	Id.	676	Orphelins.
9	2561	085	51	52	1 ^{er} janvier 1856.	31 décemb. 1856.	1 "	Id.	295	Veuve.
10	106	096	60	72	1 ^{er} mars 1845.	31 janvier 1857.	11 11	Id.	758	Id.
11	2209	099	40	42	1 ^{er} mars 1854.	30 nov. 1856.	2 9	Id.	241	"
12	1722	1000	51	56	1 ^{er} avril 1851.	31 décemb. 1856.	5 9	Id.	405	Veuve.
15	2024	1002	76	79	1 ^{er} février 1855.	30 nov. 1856.	5 10	Id.	105	Id.
14	1595	1004	51	58	1 ^{er} janvier 1850.	31 janvier 1857.	7 1	Id.	655	Id.
15	2706	1012	50	50	1 ^{er} nov. 1856.	30 nov. 1856.	0 1	Id.	452	Id.
16	2771	1016	72	72	1 ^{er} mai 1856.	31 mai 1856.	0 1	Id.	2,282	"
17	2540	1026	64	67	1 ^{er} octobre 1854.	30 avril 1857.	2 7	Id.	960	Veuve.
18	2555	1028	44	46	1 ^{er} sept. 1855	31 janvier 1857.	1 5	Id.	637	"
19	2184	1050	52	55	1 ^{er} mars 1854.	28 février 1857.	5 "	Id.	650	Orphelins.
20	541	1035	65	75	1 ^{er} avril 1847.	31 mars 1857.	10 "	Id.	4,875	Veuve.
21	2500	1058	57	58	1 ^{er} mars 1856.	30 avril 1857.	1 2	Id.	258	Id.
22	2472	1042	68	69	1 ^{er} juillet 1855.	31 décemb. 1856.	1 6	Id.	1,550	Id.
25	716	1045	40	57	1 ^{er} mars 1849.	31 juillet 1857.	8 5	Id.	425	Id.
24	2202	1040	72	75	1 ^{er} janvier 1854.	30 juin 1857.	5 6	Id.	1,117	"
25	1910	1050	68	73	1 ^{er} juin 1852.	31 mai 1857.	5 "	Id.	96	"
26	42	1051	60	72	1 ^{er} avril 1845.	30 juin 1857.	12 5	Id.	748	Veuve.
27	1047	1053	75	78	1 ^{er} sept. 1852.	Id.	4 10	Id.	1,151	"
28	8	1054	54	67	1 ^{er} octobre 1844.	Id.	12 9	Id.	720	"
29	2802	1055	52	60	1 ^{er} janvier 1849.	31 mai 1857.	8 5	Id.	857	Veuve.
30	2661	1056	54	55	1 ^{er} juin 1856.	Id.	1 "	Id.	680	Id.
31	485	1057	75	84	1 ^{er} mai 1848.	30 juin 1857.	9 2	Id.	531	"
32	608	1059	51	59	1 ^{er} mars 1840.	31 mai 1857.	8 3	Id.	555	Veuve.
33	251	1062	57	68	1 ^{er} juin 1846.	30 avril 1857.	10 11	Id.	1,165	"
34	487	1067	59	60	16 mai 1847.	31 mai 1857.	10 "	Id.	1,062	"
A REPORTER.									31,257	

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1859.

D'ORDRE.	NUMEROS		ÂGE des pensionnaires		DATES			DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	du registre des pensions.	du registre des extinctes.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.	Ans. Mois.				
			Ans.	Ans.				Ans. Mois.	REPORT.	51,257	
35	1674	1068	66	75	1 ^{er} décemb. 1850.	31 mai 1857.	6 6	6 6	Décès.	5,000	Veuve.
36	1902	1069	52	57	1 ^{er} juin 1852.	30 avril 1857.	4 11	4 11	Id.	587	»
37	2809	1070	66	66	1 ^{er} février 1857.	31 mai 1857.	0 4	0 4	Id.	1,200	Veuve.
38	141	1071	75	82	1 ^{er} juin 1845.	31 mai 1854.	9 »	9 »	Id.	55	»
39	2583	1072	57	58	1 ^{er} février 1856.	31 juillet 1857.	1 6	1 6	Id.	508	»
40	649	1073	65	75	1 ^{er} février 1849.	31 janvier 1857.	8 »	8 »	Id.	570	Veuve.
41	217	1074	62	75	1 ^{er} avril 1846.	30 juin 1857.	11 5	11 5	Id.	3,402	Id.
42	2124	1075	71	75	1 ^{er} sept. 1855.	31 août 1857.	4 »	4 »	Id.	145	Id.
43	2856	1076	70	70	1 ^{er} mars 1857.	31 juillet 1857.	0 5	0 5	Id.	1,215	»
44	65	1081	60	72	1 ^{er} mai 1845.	31 août 1857.	12 4	12 4	Id.	1,760	»
45	2827	1082	65	65	1 ^{er} mars 1858.	30 sept. 1857.	0 7	0 7	Id.	3,500	Veuve.
46	2007	1085	65	69	1 ^{er} janvier 1855.	31 juillet 1857.	4 7	4 7	Id.	2,627	»
47	1532	1088	62	69	1 ^{er} janvier 1850.	31 octobre 1857.	7 10	7 10	Id.	513	Veuve.
48	274	1086	40	51	1 ^{er} novemb. 1846.	30 sept. 1857.	10 11	10 11	Id.	176	»
49	2414	1091	63	65	1 ^{er} janvic 1855.	31 octobre 1857.	2 10	2 10	Id.	1,459	»
50	2800	1094	56	56	1 ^{er} avril 1857.	Id.	0 7	0 7	Id.	150	Veuve.
51	307	1095	60	71	1 ^{er} décemb. 1846.	31 juillet 1857.	10 8	10 8	Id.	210	»
52	780	1096	70	78	1 ^{er} mars 1849.	31 octobre 1857	8 8	8 8	Id.	1,592	»
Montant des extinctions constatées en 1857, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci. fr.										55,504	
Il faut y ajouter les extinctions constatées, également en 1857, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élevant à										44,388	
TOTAL des extinctions en 1857 fr.										99,792	
Au 1 ^{er} janvier 1858, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances étaient de										1,565,872	
Les pensions à accorder en 1858 sont évaluées (non compris le 1 ^{er} terme) à										60,000	
Et les extinctions, en prenant pour base l'année 1857, à										100,000	
Il en résulte que les pensions à servir au 1 ^{er} janvier 1859 seront de fr.										1,523,872	
On présume que les pensions nouvelles pour 1859 atteindront										85,000	
Et les extinctions										100,000	
De sorte que les pensions à servir en 1859 comporteront une somme de										1,508,872	
Soit en chiffre rond fr.										1,510,000	